



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMONE

Séance ordinaire du 29 septembre 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le vingt-neuf septembre à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Bernard ROZET, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Benoît DUFOUR, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Ali BOUGAA, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Véronique PELISSIER, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Isabelle YATOUNGOU, Béatrice PRIEZ, Nadia BERTRAND, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Serge GOUGEROT qui avait donné pouvoir à Antoine ARTCHOUNIN ;
Marie-Claude CLAIN qui avait donné son pouvoir à Françoise LESCOËT ;
Adeline GELYS qui avait donné son pouvoir à Benoît DUFOUR ;
Yasmine MESSAOUDI qui avait donné son pouvoir à Christelle ZAMI ;

EXCUSÉ : Henri POIRSON ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Françoise LESCOËT.

OBJET : TARIFS DE LA BILLETTERIE DE SPECTACLES DE L'IMPRÉVU
APPLICABLES AUX BÉNÉFICIAIRES DU PASS CULTURE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2021-628 du 20 mai 2021 relatif au « pass Culture » ;

VU le décret du 6 novembre 2021 relatif à l'extension du « pass Culture » aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée ;

VU la délibération en date du 19 mai 2022 par laquelle le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le maintien des tarifs 2021/2022 pour la saison 2022/2023 ;

VU la délibération en date du 29 septembre 2022 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la signature de la convention relative au pass Culture ;

VU l'avis de la commission municipale du 22 septembre 2022 ;

VU le rapport d'Ayda HADIZADEH précisant que dans le cadre de la politique culturelle accessible à tous, il est proposé de faire bénéficier d'un tarif attractif pour les titulaires du pass Culture ;

CONSIDÉRANT qu'il existe quatre catégories de tarifs tenant compte notamment du coût du spectacle et que pour chaque catégorie, il est proposé les trois tarifs suivants :

- Plein tarif,
- Tarif pour les moins de 16 ans,
- Tarif réduit pour les étudiants de - de 25 ans, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA, les détenteurs de la carte d'invalidité avec un accompagnateur, les familles nombreuses, les groupes de 10 personnes et + (adultes, sur un même spectacle), les abonnés des structures partenaires « Points Communs - Nouvelle Scène Nationale », Théâtre UVOL, Conservatoire Maurice Ravel, les adhérents des activités retraités de la commune, et les parents accompagnateurs des groupes collégiens-lycéens ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la politique culturelle accessible à tous, il est proposé de faire bénéficier d'un tarif attractif aux titulaires du pass Culture, à savoir pour :

- Le pass Culture individuel, le tarif ouvert aux jeunes de moins de 16 ans,
- Le pass Culture collectif, le tarif ouvert aux groupes scolaires;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ ;

APPROUVE les nouveaux tarifs de la billetterie de spectacles de l'imprévu applicables aux bénéficiaires du pass Culture de la façon suivante :

- le pass Culture individuel ouvre droit au tarif ouvert aux jeunes de moins de 16 ans,
- le pass Culture collectif ouvre droit au tarif réduit ouvert aux groupes scolaires ;

AUTORISE le Maire ou son représentant dument habilité à signer les documents y afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 14/10/2022

Le Maire

Laurent LINQUETTE

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance

Françoise LESCOËT